

ARRETE N° 2026-115

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE PARIS NANTERRE,

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L.712-2 ;

Vu les statuts de l'Université Paris Nanterre ;

Vu l'élection du 03 juillet 2024 de Madame Caroline ROLLAND-DIAMOND, en tant que Présidente de l'Université ;

Vu l'avis de la commission de la recherche du conseil académique du 23 mars 2026, relative à la nomination de Monsieur Christophe LE DIGOL en qualité de directeur adjoint de l'Unité multi-tutelle de Recherche (UMR) « Institut des Sciences du Politique » (ISP) ;

Vu l'arrêté n°2026-17 ;

ARRETE

Spécimen
de signature :

Article 1 : Directeur de l'Unité Multi-tutelle de Recherche (UMR) Institut des Sciences du Politique (ISP)

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Gêrôme TRUC (CNRS)**, directeur de l'UMR ISP, à l'effet de signer au nom de la Présidente et dans la limite de ses attributions les actes mentionnés ci-après à compter du 1^{er} avril 2026 :

• **Article 1.1. : En matière financière**

○ Article 1.1.1. : Recette

- l'ensemble des justificatifs nécessaires à l'exécution des conditions libératoires prévues dans le cadre des facturations.

○ Article 1.1.2. : Dépense

- les actes relatifs à l'engagement juridique des dépenses, la liquidation des dépenses, la certification du service fait, et l'ordonnancement des dépenses relatives aux bons de commandes et aux marchés d'un montant inférieur à 40 000 € HT, de la fonction « recherche », dans le respect de la réglementation relative à la commande publique et dans la limite de la disponibilité des crédits sur les lignes budgétaires de l'UMR ISP ;
- les ordres de mission des agents du service de la fonction « recherche » ;
- les états liquidatifs des frais de mission ;
- les attestations nécessaires dans le cadre de déplacements.

• **Article 1.2. : Exclusion**

Est exclue de la présente délégation la signature des conventions et les contrats de recrutement de personnels.

Spécimen
de signature :

Article 2 : Directeur adjoint de l'UMR ISP

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gêrôme TRUC, délégation de signature est donnée à **Monsieur Baptiste COULMONT**, directeur adjoint de l'UMR ISP, à l'effet de signer au nom de la Présidente et dans la limite de ses attributions, les actes mentionnés à l'article 1.

Est exclue de la présente délégation la signature des conventions et les contrats de recrutement de personnels.

Spécimen
de signature :

Article 3 : Directeur adjoint de l'UMR ISP

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur G r me TRUC, d l gation de signature est donn e   **Monsieur Christophe LE DIGOL**, directeur adjoint de l'UMR ISP,   l'effet de signer au nom de la Pr sidente et dans la limite de ses attributions, les actes mentionn s   l'article 1.

Est exclue de la pr sente d l gation la signature des conventions et les contrats de recrutement de personnels.

Article 4 : Abrogation

L'arr t  2026-17 est abrog .

Article 5 : Obligation de rendre compte

Le d l gataire doit rendre compte de mani re exhaustive, dans les plus brefs d lais, de toutes les actions entreprises dans les mati res pr cit es dans la pr sente d l gation, lorsque le d l gant en fait la demande.

Article 6 : Subd l gation

Toute subd l gation est prohib e.

Article 7 : Mentions obligatoires

En application de la pr sente d cision, tout acte pr cit  sign  par d l gation devra comporter obligatoirement, le pr nom, le nom et la qualit  du signataire, ainsi que la mention « pour la Pr sidente, et par d l gation ».

Article 8 : Dur e

La pr sente d cision prend effet   compter du **1^{er} avril 2026**. Elle prendra fin, en cas de changement de fonction du d l gataire, ou au plus tard,   la d signation du successeur du d l gant.

Article 9 : Publicit 

La pr sente d l gation fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'Universit .

Article 10 : Ex cution

La Directrice G n rale des Services, les Directrices et Directeurs G n raux des Services Adjoints, et l'Agent comptable sont charg s, chacun pour ce qui le concerne, de l'ex cution du pr sent arr t .



Fait   Nanterre, le 1^{er} avril 2026

La Pr sidente de l'Universit ,

Caroline ROLLAND-DIAMOND